ville de PÉRONNAS

2026/125

ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 aout 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par Pêche et Loisirs représentée par Monsieur BELFY Gilbert, le 01 Octobre 2026 pour l'organisation d'une vente au déballage de poissons à l'étang des Carronnières à PÉRONNAS, le samedi 07 Novembre 2026;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur BELFY Gilbert est **AUTORISÉ** à effectuer une Vente au Déballage – à l'étang des Carronnières à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra à l'étang des Carronnières à PÉRONNAS le :

Samedi 07 Novembre 2026

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

– ***Monsieur BELFY Gilbert – 89 Rue de la Poste*** à PÉRONNAS.
– Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 06 Octobre 2026

Le Maire,

Hélène CÉDILEAU

MAIRIE DE PÉRONNAS (AIN)